

Aéromédecine et Facteurs Humains pour le P.P.L. (L.A.P.L.)

Tours Aero Club

LEDUC Pierre-André.

Centre d'Expertise de Médecine Aéronautique
Air France

2022



TOURS AERO CLUB

PLAN

- Généralités
- Part Med. de la licence
- Aéromédecine
- Conduites addictives
- Facteurs humains
- Exemples par des anaes.

PLAN

- Généralités
- Part Med. de la licence
- Aéromédecine
- conduites addictives
- Facteurs humains
- Exemples par des anales.

Généralités

Objectif : apporter sa pierre a la Sécurité des vols

- ➔ Le pilote est capable d'accomplir toutes les tâches nécessaires au pilotage d'un aéronef et des fonctions qui lui sont assignées,
- ➔ Il ne doit présenter aucun risque d'incapacité subite ou subtile en vol,
- ➔ Il ne doit présenter aucune affection pouvant être aggravée par le vol.

PLAN

→ Généralités

→ **Part Med. de la licence**

→ Aéromédecine

→ conduites addictives

→ Facteurs humains

→ Exemples par des anales.

Licences des personnels navigants de l'aviation civile : Règlements (2013 pour classe 2)

Partie médicale

Textes : - Règlement UE n° 1178/2011, annexe IV, Part MED,
modifié par règlement UE n° 1139/2018

- Acceptable Means of Compliance and Guidance Material
to Part-MED (28 jan 2019)

Ces textes écrasent l'ensemble de la réglementation française.

Reconnaissance de l'aptitude médicale des pilotes privés

La « LAPL » amène une classe supplémentaire
de normes médicales à coté de :

Personnels navigants techniques professionnels :
aptitude médicale « de classe 1 »

Personnels navigants techniques non professionnels (« privés ») :
aptitude médicale « de classe 2 »

LAPL :
aptitude médicale spécifique (pas de n° de classe...)

Reconnaissance de l'aptitude médicale des pilotes privés



Création d'une nouvelle licence

LAPL

aptitude médicale spécifique (pas de n° de classe...)

La « LAPL » (prononcez « lapeul » !)

Light **A**ircraft **P**ilot **L**icence : - avions < 2 tonnes
≤ 3 passagers

La « LAPL » amène une classe supplémentaire
de normes médicales

Reconnaissance de l'aptitude médicale des pilotes privés depuis 2013

Création d'une nouvelle licence

 **Changements dans la durée de validité médicale des licences**

Changements dans les procédures de validation médicale des licences

Changements dans le contenu de la visite médicale d'aptitude

Durée de validité des certificats d'aptitude médicale des pilotes privés

Durée de validité médicale pour la classe 2

- jusqu'à 40 ans : validité médicale de 5 ans
- entre 40 et 50 ans : validité médicale de 2 ans
- après 50 ans : validité médicale de 1 an

ATTENTION : la validité d'une aptitude médicale réalisée avant la date anniversaire des 40 ans est bornée à la date anniversaire des 42 ans.
Idem pour la transition 40/50 ans.

Durée de validité des certificats d'aptitude médicale des pilotes privés

- **validité de date à date** (conforme Europe)

**Exemple : visite médicale du 29 avril 2022
→ valide jusqu'au 29 avril 202x**

pour les puristes, c'est bien validité du 23 au 23 inclus et non du 23 au 22
comme sur nos passeports et cartes d'identité...

Durée de validité des certificats d'aptitude médicale des pilotes privés

Exemple de durée de validité pour la classe 2

Jour de la visite médicale: 29 avril 2022

né le 12 janvier 1990 (32 ans) : **apte 5 ans**

né le 12 janvier 1980 (42 ans) : **apte 2 ans**

né le 12 janvier 1960 (62 ans) : **apte 1 an**

né le 12 janvier 1983 (39 ans) : **apte jusqu'au 12 janvier 2025**
(anniversaire des 42 ans)

né le 12 janvier 1973 (49 ans) : **apte jusqu'au 12 janvier 2024**
(anniversaire des 51 ans)

Durée de validité des certificats d'aptitude médicale des pilotes privés

Mais, souplesse nécessaire...

Possibilité d'anticiper la visite médicale de prorogation dans un délai de 45 jours avant l'échéance de l'aptitude médicale.
Le nouveau certificat médical court - si aptitude renouvelée - à partir de la date de fin de validité du certificat précédent.

Exemple : aptitude médicale à **échéance du 29 avril 2022**
La visite médicale peut être passée **entre le 15 mars et le 29 avril**.
La durée de validité de x ans prendra effet le 29 avril 2022
(donc jusqu'au 29 avril 202y).

Une décision d'inaptitude entraîne la caducité immédiate du certificat en cours.

Durée de validité des certificats d'aptitude médicale des pilotes privés

Durée de validité pour la LAPL

- jusqu'à 40 ans : validité médicale de 5 ans
- après 40 ans : validité médicale de 2 ans

Même règle de transition à 40 ans que pour Classe 2 (pilotes privés).

Certificat Médical Classe 2 / LAPL



CERTIFICAT MÉDICAL Medical certificate

**CLASSE 2 / LAPL
CLASS 2 / LAPL**

European Union
medical certificate
Issued in accordance with Part-MED
Complies with ICAO standards
Except for the LAPL medical certificate

A joindre à la licence
Pertaining to a Part-FCL licence

MED.A.020 Decrease in medical fitness

- a) Licence holders shall not exercise the privileges of their licence and related ratings or certificates at any time when they:
- 1) are aware of any decrease in their medical fitness which might render them unable to safely exercise those privileges;
 - 2) take or use any prescribed or non-prescribed medication which is likely to interfere with the safe exercise of the privileges of the applicable licence;
 - 3) receive any medical, surgical or other treatment that is likely to interfere with flight safety.
- b) In addition, licence holders shall, without undue delay, seek and undergo a medical examination when they:
- 1) have undergone a surgical operation or invasive procedure;
 - 2) have commenced the regular use of any medication;
 - 3) have suffered any significant personal injury involving incapacity to function as a member of the flight crew;
 - 4) have been suffering from any significant illness involving incapacity to function as a member of the flight crew;
 - 5) are pregnant;
 - 6) have been admitted to hospital or medical care;
 - 7) feel they require corrective lenses.

MED.A.020 Diminution de l'aptitude médicale

- a) Les titulaires de licence n'exercent à aucun moment les privilèges de leur licence et des qualifications ou certificats qu'y sont liés s'ils :
- 1) ont connaissance d'une quelconque diminution de leur aptitude médicale susceptible de les rendre incapables d'exercer ces privilèges en toute sécurité ;
 - 2) prennent ou utilisent des médicaments, prescrits ou non prescrits qui sont susceptibles d'influer sur l'exercice en toute sécurité des privilèges de la licence en question ;
 - 3) reçoivent tout traitement médical, chirurgical ou autre susceptible d'influer sur la sécurité des vols.
- b) En outre, les titulaires de licence doivent d'obtenir, sans retard indu, un avis aéromédical :
- 1) s'ils ont subi une opération chirurgicale ou une procédure invasive ;
 - 2) s'ils ont entamé la prise régulière d'un médicament ;
 - 3) s'ils souffrent de toute blessure importante impliquant une incapacité de travailler comme membre d'équipage ;
 - 4) s'ils souffrent d'une maladie importante impliquant une incapacité de travailler comme membre d'équipage ;
 - 5) en cas de grossesse ;
 - 6) s'ils ont été admis dans un hôpital ou une clinique médicale ;
 - 7) s'ils ont besoin de verres correcteurs pour la première fois.

I	Etat dans lequel la licence de pilote a été délivrée ou demandée / Authority that issued or is to issue the pilot licence
III	Numéro de certificat / Certificate number
IV	Nom et prénom du titulaire / Last and first name of holder
XIV	Date de naissance (JJMM/AAAA) / Date of birth (DDMMYYYY)
VI	Nationalité / Nationality
VII	Signature du titulaire / Signature of holder

II Certificat médical de Classe 2 Class 2 medical certificate	
IX	Date d'expiration du certificat médical pour (JJMM/AAAA) / Expiry date of this certificate for (DDMMYYYY)
Classe 2 / Class 2	
LAPL / LAPL	

XIII Limitations / Limitations	
Code - Description / Code - Description	
X Date de délivrance / Date of issue	
Signature de l'AME ou de l'évaluateur médical / Signature of issuing AME or medical assessor	
XI Cachet / Stamp	

Date de l'examen médical / Date of medical examination
Date du dernier électrocardiogramme / Date of last electrocardiogram
Date du dernier audiogramme / Date of last audiogram

PLAN

→ Généralités

→ Part Med. de la licence

→ **Aéromédecine**

→ conduites addictives

→ Facteurs humains

→ Exemples par des anales.